

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier**SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
12 mai 2015 – Noirmoutier-en-l'Île****En tribune****Commission nationale du débat public :**

Christian LEYRIT, Président

Commission particulière du débat public :

Jacques ROUDIER, président

Dorothée BRIAUMONT, membre

Aurélie COUTURE, membre

François GILLARD, membre

Jean-Marc REBIERE, membre

Bruno de TREMIOLLES, membre

Maîtrise d'ouvrage :

Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, Président du Conseil d'administration des Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Raphaël TILOT, Directeur du projet des Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Claude MIDI, Directeur du développement Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Florence SIMONET, responsable des études environnementales

Intervenants :

Noël FAUCHER, Maire de Noirmoutier-en-l'Île, Président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier

Olivier DAVID, Sous-directeur système électrique et énergies renouvelables, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Francis LAUZIN, Mission énergie changement climatique, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Jean-Marc BOYADJIS, Réseau Transport Electricité (RTE), responsable du raccordement du parc éolien

Philippe KAVAFYAN, représentant d'Areva et Adwen

Emmanuelle BOUCHAUD, Vice-présidente de la région des Pays de la Loire

Yves AUVINET, Président du Conseil départemental de Vendée

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Début de la réunion à 19h30

Jacques ROUDIER, président de la CPDP, ouvre la réunion et donne la parole à Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier, pour un mot d'accueil.

Noël FAUCHER rappelle le contexte de ce projet, initié en 2008, en décline les parties prenantes et rappelle les engagements et les enjeux économiques, environnementaux et énergétiques que ce projet représente pour les îles d'Yeu, de Noirmoutier et les territoires limitrophes. Noël FAUCHER souhaite que l'île de Noirmoutier soit entendue sur les enjeux environnementaux et de développement économique que le parc éolien représente.

Présentation du débat public

Christian LEYRIT, président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), rappelle les principes réglementaires du débat public et les enjeux qui le légitiment, tels que la participation des citoyens aux processus de décision et la garantie d'indépendance de ces décisions. L'objet du débat public est de remettre le citoyen au cœur de la décision publique. Il porte sur l'opportunité du projet et vise à :

- informer le public ;
- veiller à sa participation ;
- éclairer le maître d'ouvrage sur les aspects problématiques du projet ;
- enrichir, démocratiser et légitimer la décision.

Christian LEYRIT rappelle que la médiatisation de certaines situations de blocage (Aéroport de Notre Dame des Landes, barrage de Sivens), résulte d'un décalage entre des citoyens, qui estiment ne pas être suffisamment entendus, et des maîtres d'ouvrage, qui considèrent que l'ensemble des processus mis en œuvre (enquête publique, etc.) permet d'asseoir la validité du projet.

Considérant ces aspects, le processus qui conduit à la décision apparaît tout aussi important que la décision elle-même. Il est donc primordial que chaque argument soit entendu et que des mesures compensatoires soient adoptées vis-à-vis de tout ce que le projet pourrait léser ou détériorer.

Christian LEYRIT insiste également sur la nécessité de faire en sorte que le débat :

- soit transparent et mis en place en amont, sans qu'aucune décision n'ait été prise ;
- présente des alternatives ;
- soit accessible à tous les publics ;
- soit enrichi d'informations, contradictoires et d'études indépendantes.

Christian LEYRIT présente ensuite les origines et rôles de la CNDP et de la CPDP, qui doit conduire un débat régi par des principes de transparence, d'argumentation, d'égalité de traitement et d'indépendance. Il conclut son intervention en rappelant que le débat public fera l'objet d'un compte-rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la CNDP). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER présente les modalités du débat public, son périmètre, son contexte et son calendrier (du 2 mai au 7 août). Une vingtaine d'événements est prévue : 8 réunions publiques, 5 ateliers thématiques dont 3 réunions publiques de restitution), 4 débats mobiles. Trois ateliers ont déjà eu lieu avec des lycéens de La Roche-sur-Yon. Jacques ROUDIER décline ensuite les différentes thématiques qui seront abordées au cours du débat :

- les caractéristiques du projet, son opportunité, son économie ;
- la vie du projet : études et procédures, construction, exploitation, démantèlement ;
- les impacts sur les milieux naturels et le paysage ;
- les impacts sur les activités économiques ;
- la sécurité maritime et aérienne ;
- le raccordement au réseau électrique (atterrissage).

Il présente ensuite les outils mis à disposition du public pour suivre et participer au débat.

Questions relatives au débat public

Yves LE QUELLEC, président de Vendée Nature Environnement (FNE) se réjouit de la tenue de ce débat public, mais déplore d'une part que des décisions aient déjà été prises (appel d'offres et définition de zone propice) et d'autre part que les études présentées actuellement ne soient que des synthèses. À son sens, la garantie de transparence évoquée lors de la présentation du débat implique que l'ensemble des études soit communiqué.

Liliane LAMALLE, membre de l'association « non aux éoliennes Noirmoutier-Yeu (NENY) », demande si les remarques émises par les participants au débat sont consultatives ou exécutoires.

Christian LEYRIT souscrit aux propos d'Yves LE QUELLEC sur les décisions déjà prises. Il précise cependant que quatre débats publics ont eu lieu sur l'éolien en mer au cours de l'année 2014. Ces débats ont permis d'apporter des éclairages utiles au maître d'ouvrage et aux pouvoirs publics. Il convient cependant que la situation du présent débat n'est pas optimale, mais rappelle que la décision finale peut toujours remettre en cause le projet. S'agissant du poids de la parole des participants au débat, Christian LEYRIT indique que c'est à partir des arguments des uns et des autres que le projet peut être amendé ou remis en cause. Revenant sur les études, Christian LEYRIT indique qu'elles ne sont pas toutes achevées. Il assure qu'un maximum d'information (études et données publiques) sera mis à disposition du public.

Jacques ROUDIER précise qu'il n'existe d'études complètes pour aucun des sujets identifiés et déclare que la CPDP s'est conformée à ce qui a été fait sur les autres débats publics en ne présentant, à ce stade du projet, que des notes de synthèse.

Présentation du projet

Jean-Baptiste SEJOURNE, président du conseil d'administration des éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier, présente le maître d'ouvrage : « les éoliennes en mer de Vendée », un groupement d'entreprises, qui inclue ENGIE, GDF SUEZ, EDP Renewables, Neoen Marine, et comprend plusieurs partenaires (Adwen, RTE). Jean-Baptiste SEJOURNE explique ensuite que le projet éolien doit s'organiser en partenariat avec les acteurs économiques du territoire et s'inscrire dans le contexte de transition énergétique et de constitution d'une filière éolienne française.

Raphael TILOT, directeur du projet, présente les ambitions de l'État en matière de projets éoliens en mer, puis décline les caractéristiques du projet :

- 62 éoliennes d'une puissance de 496 MW ;
- une superficie de 82,5 km² ;
- un coût estimé de 2 milliards d'euros ;

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

- une mise en service à partir de 2021 et un démantèlement à partir de 2041 ;
- des éoliennes de nouvelle génération (210 m de haut à partir du niveau de la mer) ;

Raphael TILOT décline les mesures prises pour atténuer les conséquences du projet sur l'environnement, le tourisme, le paysage et la pêche : l'utilisation d'éoliennes de grande puissance pour réduire l'emprise du parc, l'alignement des éoliennes au Toran 500, l'implantation du parc en dehors des zones protégées. Des études (préliminaires et complémentaires) et des concertations ont par ailleurs été engagées pour comprendre les états initiaux de l'environnement, du tourisme et de la pêche professionnelle. Raphael TILOT présente ensuite les retombées économiques, sociales et industrielles du projet (125 emplois directs et 375 emplois induits, développement de la sous-traitance), inscrites dans l'enjeu de création d'une filière éolienne française, qui représentera 1500 emplois directs et 6000 emplois induits. Raphael TILOT conclut son intervention sur les étapes du processus de débat public, avec la décision de poursuite ou non du projet à fin 2015, l'enquête publique en 2018 et la décision finale d'investissement à la fin de l'année 2018.

Questions relatives au projet

Benoît CAILLIAU, président du conseil régional économique, social et environnemental, demande si des contacts ont été pris avec les organismes professionnels de formation.

Lucile FORGET distingue les formations des métiers liés à la construction du parc et les métiers liés à l'exploitation et à la maintenance. S'agissant des premiers, des forums ont été animés sur les besoins en formation. Concernant les seconds, des campagnes d'information ont eu lieu dans les collèges et les lycées du territoire et un forum devrait avoir lieu à l'automne prochain. Les campagnes d'information devraient s'intensifier et des partenariats sont mis en place sur les différents cycles de formation.

Guy BATIOU, élu de La Roche-sur-Yon, demande quels critères ont présidé au choix du consortium par l'État. Il demande ensuite au maître d'ouvrage des précisions sur la nature des fondations, considérant la différence de leur impact sur l'environnement.

Luc BRULIN, habitant de Noirmoutier, observe que le prix de l'électricité généré par l'éolien est cinq fois plus élevé que le prix actuel. Il s'interroge donc sur la légitimité de ce projet.

Raphael TILOT déclare que les critères de sélection du consortium ont reposé à 40 % sur le prix, à 40 % sur les engagements de création de capacité industrielle et à 20 % sur les considérations environnementales. Concernant le choix des fondations, il indique que les fondations jacket sont une hypothèse. Des études complémentaires seront menées pour confirmer ou infirmer ce choix à échéance du mois de juin 2016. S'agissant du prix de l'électricité, Raphael TILOT convient que les prix du marché sont inférieurs, mais explique que l'industrie de l'éolien est dans une phase de lancement. L'industrialisation et la standardisation entraîneraient une baisse des coûts (100 à 120 euros du MW/h à l'horizon 2030 selon les estimations industrielles).

Michel CHEVALIER, membre de l'association HélioPole, s'interroge sur les suites du projet si AREVA ne parvient pas à développer ses éoliennes pour des raisons technologiques ou financières. Il s'enquiert ensuite de ce qui pourvoira aux besoins de la Vendée en matière d'électricité après le démantèlement du site, en 2041.

Raphael TILOT déclare que le fournisseur d'éoliennes s'est engagé sur les fournitures d'éoliennes et sur les plans industriels. Il assure que le maître d'ouvrage suit le développement des éoliennes, qui permettent de baisser les coûts et l'impact sur l'environnement.

Philippe KAVAFYAN (Adwen) affirme que la technologie de référence, utilisée en mer du Nord allemande, fonctionne depuis 2009 en mer. S'agissant des difficultés financières, Philippe KAVAFYAN indique que la co-entreprise conclue avec l'Espagnol GAMESA permet de mutualiser les frais de développement. Des débouchés à l'export ont également été identifiés.

Claude MIDI revient sur le démantèlement du parc, dont les fonds ont été provisionnés. Il précise que l'État a demandé au maître d'ouvrage d'envisager et d'intégrer les suites à donner au projet.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Xavier METAY, membre de France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire, évoque les nuisances sonores sous-marines (pendant l'exploitation). Il souhaite que le débat public puisse apporter des connaissances sur le sujet. Xavier METAY demande ensuite quelle est la distance du parc avec celui de Saint-Nazaire et s'interroge sur les effets cumulés des deux parcs dans un même écosystème.

Florence SIMONET déclare qu'une analyse sur l'état initial acoustique des fonds marins va être menée. S'agissant de la modélisation des bruits générés par les éoliennes, elle indique qu'une étude a été réalisée en 2013, en Écosse et a révélé peu de propagation du son dans le milieu maritime pour le bruit des pales, mais davantage pour celui des pièces mécaniques. Concernant les effets cumulés, Florence SIMONET explique qu'ils seront étudiés dans le cadre de l'étude d'impact.

Frédéric GRIZAUD (STX France) affirme que ce projet va permettre de maintenir et de générer de l'activité dans la région, notamment en matière d'emplois verts.

Raphael TILOT remarque que STX a signé un partenariat avec Adwen pour développer une solution intégrée éolienne/fondation, qui devrait aboutir à une production de fondations de type jacket.

Anne-Marie GRIMAUD (FNE) remarque que la faiblesse des impacts est souvent mise en avant dans ce type de projet. Elle souhaite savoir s'il est prévu d'étudier le cumul de ces impacts jugés « faibles ».

Florence SIMONET affirme que l'analyse écosystémique entre dans le cadre de l'étude d'impact.

Présentation des aspects de politique énergétique

Olivier DAVID (DGEC) présente le mix énergétique français et indique que les énergies renouvelables représentent moins de 9 % de la consommation nationale. Dans le mix électrique, le nucléaire représente 75 % et la production d'énergie renouvelable (16 %) est essentiellement assurée par l'hydraulique (11 %) (L'éolien représente moins de 3 %). Olivier DAVID évoque ensuite les objectifs d'évolution de ces mix, fixés par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte, qui table sur une diminution de la part du nucléaire et la mise en place de 40 % d'énergie renouvelable à horizon 2030. Le développement de l'éolien en mer est envisagé dans ce contexte. Olivier DAVID revient et insiste sur le développement de la filière industrielle et le lancement d'appels d'offres par l'État, qui permet de maîtriser le développement, l'implantation et les coûts des projets. Il présente ensuite le détail des procédures d'appel d'offres.

Francis LAUZIN (DREAL) présente la procédure de détermination des zones d'implantation des projets de parcs éoliens, en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire. Il décline la méthodologie employée, basée sur les critères techniques, géographiques, environnementaux et socio-économiques, qui déterminent trois catégories d'enjeux : forts, modérés ou réductibles. Francis LAUZIN décline les étapes des différents projets et déclare que de nouvelles zones doivent être définies pour l'éolien posé et flottant. Un document final présentant les catégories de zones d'exclusion, de zone à enjeu ou de zone propice a été transmis à la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Francis LAUZIN en présente les conclusions, qui déterminent les enjeux de trois zones : les deux îles (zone exclue), sud-Vendée (zone à enjeux forts), Saint-Nazaire (zone à enjeux modérés). Les résultats des concertations afférentes à ces zones seront transmis à la ministre en juillet 2015.

Présentation de la politique énergétique territoriale

Emmanuelle BOUCHAUD, vice-présidente de la région Pays de la Loire, rappelle la volonté du Conseil régional à mettre en place une filière industrielle des énergies marines renouvelables depuis 2010. Elle soutient que cette filière générera 1200 emplois directs, 2000 emplois indirects, sans compter les aspects liés à la recherche (Emmanuelle BOUCHAUD parle de 1000 chercheurs dans le domaine des EMR d'ici à 5 ans). Emmanuelle BOUCHAUD déclare ensuite que les deux parcs éoliens sont nécessaires pour déployer une stratégie énergétique de long terme basée sur les énergies renouvelables. L'objectif est de faire en sorte que les énergies renouvelables fournissent la totalité de l'électricité régionale à l'horizon de 2050. Cette stratégie vise à lutter contre le dérèglement climatique et contre les extractions de ressources fossiles. Elle permettra également à la région de se passer du fioul, du charbon et de l'énergie nucléaire,

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

qu'elle importe massivement. Emmanuelle BOUCHAUD conclut son intervention sur l'importance accordée par la région à la concertation.

Yves AUVINET, président du conseil départemental de la Vendée, indique en préambule que l'assemblée départementale a émis un avis favorable au projet, après une concertation avec les collectivités locales concernées, les institutions économiques et la quasi-totalité des associations environnementales. Pour Yves AUVINET, ce projet constitue une opportunité économique pour les entreprises et pour l'emploi. Un cluster vendéen off-shore a été créé à cette occasion. Il rappelle que ce projet doit également permettre à la Vendée de parvenir à 50 % d'autonomie énergétique en 2025, contre 10 % actuellement, en perspective d'une croissance de la consommation de 4 % par an. Yves AUVINET ajoute que le consortium s'est engagé dans une démarche qui vise à réduire la consommation d'énergie et à identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables. Il en présente les différents axes et conclut que le parc en mer d'île d'Yeu et de Noirmoutier permettra d'accélérer la transition énergétique et de faire du département un leader des énergies renouvelables.

Question relatives au projet (suite)

Liliane LAMALLE demande quelles sont les énergies proposées en l'absence de vent.

Raphael TILOT déclare que l'énergie éolienne est intermittente. Le facteur de charge estimé est de 40 %.

Delphine BERTRAND (question internet) demande pourquoi l'éolien en mer est développé alors que les hydroliennes impactent moins le paysage.

Olivier DAVID revient sur le caractère intermittent de la production énergétique éolienne et évoque des travaux en cours sur la complémentarité des énergies renouvelables (solaire, éolien). Il ajoute que dans le futur, des travaux seront menés sur l'adaptation du réseau et le stockage d'énergie. S'agissant des hydroliennes, il explique qu'il n'y a pas de concurrence entre les filières pour atteindre l'objectif de 40 % de production d'énergie renouvelable à horizon 2030. En revanche, les filières ont des maturités différentes : le photovoltaïque est plus mature que l'éolien, lui-même plus mature que l'hydrolien. Se pose également la question des gisements d'implantation, plus importants pour l'éolien que pour l'hydrolien.

Jean-Marc BOYADJIS (RTE) revient sur l'intermittence de production d'énergie des éoliennes et déclare que le réseau électrique permettra d'ajuster la production à la consommation, en allant chercher l'énergie là où elle est.

Bernard LAMALLE revient sur les hydroliennes et estime que leur fonctionnement sera moins intermittent et beaucoup plus prévisible que celui des éoliennes, du fait de la prévisibilité des périodes de marée montante et descendante. Il demande ensuite comment est branché le système des éoliennes à terre et quelle structure compensera en l'absence de vent.

Yves LE QUELLEC remarque que la transition énergétique ne saurait se résumer aux seuls aspects d'outil de production. Il lui semble important de travailler à la réduction de la consommation et à davantage d'efficacité énergétique. Il souhaite savoir ce qui va exactement être mis en œuvre à ce niveau (dans le cadre du programme Terr'innove, par exemple) et demande que les parties prenantes y soient associées. Yves LE QUELLEC remarque ensuite que la taxe spécifique sur l'énergie éolienne sera affectée à des communes littorales. Il souhaite savoir lesquelles et demande comment cette taxe sera fléchée.

Olivier DAVID déclare que l'objectif en termes de mix énergétique à l'horizon de 2030 est de 50 % d'énergie nucléaire, 40 % d'énergie renouvelable et 10 % d'énergie thermique. En l'absence de vent, l'électricité utilisée proviendra d'une autre source d'énergie, renouvelable ou non. Le rôle de RTE est de s'assurer garantir l'approvisionnement. Concernant la taxe, elle représente 7,5 millions d'euros par an et sera reversée à 50 % aux communes littorales ayant des installations visibles, à 35 % à la pêche et à 15 % au financement de projets concourant au développement durable.

Lucile FORGET revient sur la question d'Yves LE QUELLEC relative au programme Terr'innove, qui porte sur le bilan énergétique du territoire. Ce programme, qui va être ouvert à l'échelle départementale, vise à dresser le bilan des consommations et des productions et proposer des pistes d'améliorations. Le programme a été lancé en juin 2014 et se

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

terminera en septembre 2015 à travers la constitution d'une feuille de route. Lucile FORGET déclare que le Comité de pilotage de ce programme rassemble des élus et des représentants de collectivités territoriales.

Anne-Marie GRIMAUD évoque une récente étude de l'ADEME selon laquelle tous les besoins pourraient être couverts par les énergies renouvelables en 2050. Elle se réjouit de cette étude, notamment en perspective du démantèlement des centrales nucléaires et aux accidents ayant conduit au rejet de plutonium dans la Loire.

Olivier DAVID déclare que cette étude de l'ADEME répond aux problèmes d'intermittence des différentes énergies renouvelables par la complémentarité des sources. Il observe cependant que l'objectif n'est pas de parvenir à 100 % d'énergie renouvelable, mais de réduire la part du nucléaire. Olivier DAVID indique que l'objectif de 40 % d'énergie renouvelable en 2030 reste très ambitieux et nécessite de faire appel à l'ensemble des filières. La loi prévoit également une programmation pluriannuelle de l'énergie, qui vise à réinterroger la stratégie du mix énergétique tous les 5 ans, en étudiant notamment le coût des filières, leur maturité technologique et la façon dont elles sont intégrées au réseau.

Liliane LAMALLE remarque que le principal intérêt des énergies renouvelables est de diminuer les émanations de CO2 et s'inquiète de la croissance des énergies thermiques, génératrice de CO2.

Olivier DAVID précise que sur le slide mentionné, il ne s'agit pas de croissance de l'énergie thermique, mais de gain de puissance. La part d'énergie thermique n'est pas amenée à varier à l'horizon 2050.

Guy BATIOT note le parallèle entre l'évolution des modes de production et les modes de consommation d'énergie et s'enquiert de ce qui va être fait à ce niveau.

Claude MIDI déclare que la transition énergétique consiste également à apporter des éléments de diagnostic aux décideurs politiques sur la production, la consommation et le stockage d'énergie.

Olivier DAVID déclare que des travaux sont menés pour réduire la consommation lors des pointes de consommation électrique. Des documents relatifs à ce sujet pourront être intégrés sur le site internet du débat public.

Bernard LAMALLE observe que le vent ne souffle pas toujours à la même vitesse et déclare que si ce dernier souffle trop vite, les éoliennes ne fonctionneront pas (pour éviter d'être endommagées). Dès lors, les éoliennes ne fonctionneront pas en l'absence de vent ou lorsque le vent soufflera trop fort.

Raphaël TILOT indique en effet que les éoliennes ne fonctionneront pas en présence de vents trop forts. La plage de production d'énergie est comprise entre des vitesses de vent de 10 km/h à 100 km/h.

Philippe KAVAFYAN indique que les éoliennes produiront 8 Mégawatt dès lors que la vitesse du vent dépassera 40 km/h. Il remarque ensuite que le vent n'est pas intermittent et que les courants sont prévisibles et intégrés dans les algorithmes de RTE pour compenser avec d'autres moyens de production. Revenant sur l'efficacité de l'hydrolien, Philippe KAVAFYAN remarque que l'éolien en mer est plus efficace. Il se réfère à l'usine marémotrice de la Rance, qui produit trois fois plus d'énergie, mais avec deux fois plus de puissance.

Emmanuel BATIOT (question internet) demande si un bilan carbone va être réalisé et si oui, en combien de temps. Elle demande ensuite si la production du parc va compenser la dépense énergétique afférente à sa construction.

Florence SIMONET déclare qu'un bilan carbone est annexé au dossier du maître d'ouvrage. Le facteur d'émission en carbone est de 14,5 grammes par kilowatt/heure et le temps de retour est de 5 ans.

Clôture de la réunion 22h30